

Aide au BAFA / BSR / PERMIS B / A1

Quelle aide sollicitez –vous ?

- BAFA (Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur)
- BSR (Brevet de Sécurité Routière)
- PERMIS de conduire automobile (Permis B)
- PERMIS A1(Permis scooter /moto – 125 cm2)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Situation scolaire ou professionnelle :

MA MISSION DE VOLONTARIAT :

Nom de la structure accueillante :

Nom – Prénom de la personne référente :

Rôle de la personne référente dans la structure :

Adresse de la structure :

Contact téléphone :

Contact mail :

MON PROJET :

Quel est mon projet de volontariat ? Comment va se dérouler ma mission ?

(Exemple : ce que je vais faire, dans quel but, pour répondre à quel besoin ? A qui bénéficie mon action ? Qui m'aide dans la réalisation de ma mission ? etc.)

MES MOTIVATIONS

Pourquoi avoir choisi de réaliser ce volontariat ? Pourquoi avoir choisi cette structure ? Est-ce que je la connaissais déjà ?

PREPARATION DU PROJET DE VOLONTARIAT :

**Comment ai-je trouvé et construit mon projet de volontariat ?
Quelles démarches ai-je réalisées ? Qui m'a aidé ?**

CALENDRIER DE REALISATION

Quand vais-je faire mon volontariat ? Dates prévisionnelles ?

Durée de la mission (en heure) ?

(Possibilité de joindre un planning)

UN VOLONTARIAT... CELA APPORTE QUOI ?

Qu'est-ce que cette mission de volontariat va m'apporter personnellement ?

Que vais-je apporter moi-même à la structure ?

Le dossier ne sera pris en compte et étudié par la commission qu'une fois reconnu complet (voir p.5).

Les candidats sont libres de compléter la présentation de leur dossier de la manière qu'ils le souhaitent lors de leur intervention orale devant la Commission des Projets.

Documents à joindre au dossier :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une attestation de quotient familial à jour (attestation de la CAF ou attestation établie par l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse (DEEJ) sur la base de votre avis d'imposition N-1 ou celui de votre foyer fiscal de rattachement)
- Une autorisation parentale pour les mineurs (à compléter ci-dessous, si concerné)
- Une attestation d'inscription dans une auto-école située au sein de la Métropole nantaise ou auprès d'un organisme de formation BAFA (document à transmettre dans les 6 mois qui suivent la date de la Commission).

Dossier à rendre au : Point Information Jeunesse - 25, rue Alfred Nobel, 44700 Orvault.

Contact : 06 98 64 05 88 / pij@mairie-orvault.fr

Réservé au PIJ - Dossier reconnu complet le :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

Certifie avoir pris connaissance du Règlement fixant les conditions d'attribution et de mise en œuvre de l'aide financière pour le Permis B /A1 / BSR / BAFA ;

Autorise mon enfant :

à solliciter dans ce cadre une aide financière pour : *(cocher la case correspondante)*

- Le BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation)
- Le BSR (Brevet de Sécurité Routière)
- Le PERMIS de conduire automobile (Permis B)
- Le PERMIS A1 (scooters/moto - 125 cm²)

Et m'engage à lui laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée par la Ville d'Orvault.

Fait à : Le

Signature du représentant légal *

**Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire et de suivre les demandes d'aides au permis de conduire, brevet de sécurité routière et BAFA, ainsi que d'organiser le jury. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, qui résulte d'une action volontariste de la part de la Ville d'Orvault.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Avec votre consentement, vous pouvez être destinataire d'informations sur les activités du secteur enfance jeunesse. Vous pourrez vous désabonner en contactant le Point Information Jeunesse.

Les informations collectées directement auprès des familles par le Point Information Jeunesse sont destinées aux membres du jury qui statuent sur votre demande. Les données nécessaires au versement de l'aide sont destinées au service des finances et à la Trésorerie publique.

Vos données seront supprimées au bout d'un an en cas de refus ou d'abandon, de deux ans en cas d'acceptation.

Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service pij@mairie-orvault.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

La Ville d'Orvault a désigné un délégué à la protection des données, joignable en cas de besoin sur dpd@mairie-orvault.fr. Si, après nous avoir contacté, vous estimez que vos données ne sont pas suffisamment protégées, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr.

J'accepte de recevoir des informations sur les activités du secteur enfance jeunesse

Par mail

Par SMS

Je refuse de recevoir des informations sur les activités du secteur enfance jeunesse

Par mail

Par SMS